

Formulaire d'inscription au vide grenier organisé par l'amicale Laïque Lamartine - 26 avril 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postale : Ville :

- ☐ Je suis majeur
- ☐ Je ne suis pas majeur et je dois fournir une autorisation parentale

Je souhaite réserver : emplacement(s) de 3X3 M2

Soit X 10 € =

Je m'engage à respecter le règlement ci-joint / toute inscription valide acceptation du règlement intérieur si joint.

Date : signature :

Je fournis les documents nécessaires à l'inscription : règlement et formulaire d'inscription

Renseignements au 06 13 64 26 06 ou par mail : amicalaiquelamartine@gmail.com

ATTENTION : PAS DE PAIEMENT = PAS D'INSCRIPTION

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Article 1^{er} : Le vide Grenier est organisé par l'association Amicale Laïque Lamartine et réservé aux adhérents et aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous la responsabilité parentale.

Article 2 : Date et publicité : Ce vide grenier aura lieu dans la cours de l'école Lamartine (31 boulevard de la Libération), accessible rue Georges Clémenceau le 26 avril 2026 de 9h30 à 17h30.

Installation de 7h30 h à 9h30 h et Rangement de 17h30 à 18h30

Article 3 : Les bulletins d'inscription sont à télécharger sur les différents sites dédiés ou à demander par mail amicalaiquelamartine@gmail.com et à renvoyer sur ce même mail. L'inscription sera validée lors de la réception du règlement : par chèque déposé dans la boîte au lettre de l'amicale au 31 boulevard de la Libération à Saint-Nazaire ou par **virement sur le RIB** :

Ou lors d'une permanence au local (31 boulevard de la Libération)

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Mardi 31/03 de 16h30 à 17h | - Jeudi 02/04 de 18h30 à 20h |
| - Mardi 07/04 de 8h40 à 9h00 ou de 16h30 à 17h | - Vendredi 10/04 de 16h30 à 17h |

Article 4 : 10 € pour 3 M par 3 M

L'inscription ne sera pas remboursée en cas d'intempéries. La décision sera prise la veille à 12h si les prévisions sont mauvaises.

Article 5 : Les emplacement sont loués sans table ni chaise et seront alloués lors de l'inscription. N'hésitez pas à indiquer des souhaits particuliers dans un mail si besoin. (Proximité avec une autre personne par exemple).

Article 6 : aucun véhicule ne pourra circuler dans la zone de 9h30 à 17h30

Article 7 : Les exposant s'engagent à ne vendre que des objets d'occasion et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, ...). Les exposant sont responsable des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens aux marchandises d'autrui et ainsi qu'aux aménagements. Ils doivent donc, de ce fait, être couvert par leur propre assurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accidents corporel.

Article 7 : Toute inscription valide acceptation du règlement intérieur si joint.

Article 8 : Pour tout renseignement

06 13 64 26 06 ou amicalaiquelamartine@gmail.com

Un stand de restauration sera proposé par les Amicalistes, merci de ne pas vendre de nourriture.

Merci de laisser les lieux propres après votre départ et de repartir avec tous vos objets. Des poubelles de tri seront mis à votre disposition.